

Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 juin 2016

Objet : RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché F15 039 relatif aux travaux d'aménagement des rues Emmanuel Grand, Jean-Baptiste Richard et Ernest Grangeat sur les communes de Jacob-Bellecombette et Chambéry

- date de convocation le 16 juin 2016
- nombre de conseillers en exercice : 38

L'an deux mille seize, le mercredi vingt-deux juin à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

- étaient présents : 24

Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton
Cognin	Claude Vallier
Curienne	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin - Patrick Mignola
La Thuile	
Les Déserts	Michel André
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Luc Berthoud à Sylvie Vuillermet - de Aloïs Chassot à Michel Dantin - de Michel Dyen à Christophe Richel - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Catherine Chappuis - de Gérard Marcucci à Bernard Januel - de Lionel Mithieux à Brigitte Bochaton - de Dominique Pommat à Jean-Pierre Coendoz - de Alain Thieffenat à Xavier Dullin - de Florence Vallin-Balas à Claude Vallier

- conseillers excusés : 4

Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Alexandra Turnar

- assistaient également à la réunion :

Dominique Bergé - Florian Maitre - Hervé Palin - Axel Rebecq - Nathalie Racine - Florent Guillaume

Bureau du 22 juin 2016

délibération n° 115-16

objet **RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché F15 039 relatif aux travaux d'aménagement des rues Emmanuel Grand, Jean-Baptiste Richard et Ernest Grangeat sur les communes de Jacob-Bellecombette et Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau a approuvé, par décision n° 070-15, le lancement d'un marché de travaux à procédure adaptée, pour les travaux d'aménagement des rues Emmanuel Grand, Jean-Baptiste Richard et Ernest Grangeat sur les communes de Jacob-Bellecombette et Chambéry.

Les travaux ont été allotés comme suit :

- lot 1 : Voiries et réseaux divers (VRD),
- lot 2 : Réseaux électriques et équipements d'éclairage public,
- lot 3 : Espaces verts et mobilier urbain.

Les prestations du présent marché (lot 1) comprennent :

- les travaux préparatoires,
- les terrassements,
- le génie civil pour les réseaux secs,
- les travaux relatifs à l'eau potable et d'assainissement,
- les travaux de voirie et de maçonnerie,
- la signalisation horizontale et verticale.

Ces travaux ont fait l'objet d'un marché F15-039 attribué à l'entreprise Colas pour un montant global de 1 066 385,80 € HT.

Le présent avenant a pour objet de notifier les modifications intervenues en cours de travaux, pour les travaux d'eau potable depuis le début des travaux en août 2015, ainsi que les modifications du projet, à savoir :

- le linéaire supplémentaire à effectuer compte tenu de travaux non prévus initialement et réalisés avec les concessionnaires ERDF/GRDF,
- le linéaire supplémentaire à effectuer chemin de Jacob, place Charles Forest pour sortir de l'emprise « rond-point »,
- les drains à mettre en œuvre de manière à éviter les montées d'eau des chambres de vannes place Charles Forest,
- les fourreaux à mettre en œuvre place Charles Forest pour la télétransmission des données (chambre de débitmètre).

Ces éléments conduisent à proposer un avenant au lot 1 du marché de travaux qui s'élève à 15 049,09 € HT, correspondant à une augmentation de 1,39 % du montant du lot.

	€HT	TVA 20 %	€TTC
Partie voirie	909 536,30	181 907,26	1 091 443,56
Partie service des eaux	156 849,50	31 369,90	18 8219,40
Marché initial	1 066 385,80	213 277,16	1 282 662,96
Avenant n° 1	15 049,09	3 009,82	18 058,91
Nouveau montant du marché	1 081 434,89	216 286,98	1 297 721,87

Vu l'article 4 alinéa 2-I des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie d'intérêt communautaire,

Vu l'article 4 alinéas 2-II et 2-III des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 122-15 C du Conseil communautaire du 12 novembre 2015, déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision n° 070-15 du Bureau du 2 avril 2015, approuvant le lancement d'un marché de travaux à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement des rues Emmanuel Grand, Jean-Baptiste Richard et Ernest Grangeat sur les commune de Jacob-Bellecombette et Chambéry

Vu le marché de travaux F15-039,

Vu le code des marchés publics, et notamment son article 20,

Le Bureau de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux F15-039 concernant les travaux d'aménagement des rues Emmanuel Grand, Jean-Baptiste Richard et Ernest Grangeat sur les commune de Jacob-Bellecombette et Chambéry,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin